



## DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 28 JANVIER 2020 (REPLI DU 16 JANVIER 2020)

Monsieur le Président,

Les représentants du personnel ont été convoqués le 16 janvier pour donner leur avis notamment sur la participation de la DDFIP 68 à l'Etablissement France Services (EFS) à Altkirch (point 1 de l'ordre du jour) et la création du poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) à Rouffach (point 2 de l'ordre du jour).

Les représentants de l'intersyndicale CFDT-SOLIDAIRES-FO-CGT ont unanimement décidé de ne pas se présenter à la première convocation, le quorum n'ayant pas été atteint nous avons le plaisir de nous voir aujourd'hui.

Cette liminaire est l'occasion d'expliquer notre absence le 16 janvier et notre état d'esprit.

Les deux premiers points à l'ordre du jour, soumis à l'avis du CTL sont directement liés au Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Lors de ces vœux aux agents de direction et aux chefs de service du département, notre directeur a indiqué qu'il avait rencontré l'ensemble des élus et qu'il n'y avait donc plus matière à poursuivre la concertation longtemps. Nous lui accordons l'honnêteté de ne pas avoir cité et donc reconnu les représentants du personnel comme partie à la concertation, même s'il ne l'a jamais clairement exprimé il est vrai qu'il n'a jamais engagé un quelconque échange avec nous sur le NRP. Il n'en demeure pas moins, Monsieur le Président, votre oreille sera peut-être plus attentive que celle de notre directeur, qu'à ce jour la concertation n'est pas terminée et que dès lors la participation à l'EFS comme la création du poste de CDL n'ont pour le moment pas vocation à être débattus...

Par ailleurs, sérieusement ? Vous voulez notre avis sur quoi ??

La participation à l'ESF ? Les formations ont eu lieu ! Les référentes sont désignées et présentées aux partenaires ! A défaut de braves volontaires pour cette géniale disparition de service qui va améliorer l'implantation de notre administration, les EDR s'y colleront... !

La création du poste de CDL ? Bonne blague ! On doit donner notre avis le 28 janvier 2020 sur la création d'un poste et notre directeur a présenté le conseiller le 17 décembre 2019 aux élus... ? On est entre nous, vous acceptez de nous dire laquelle de vos casquettes nous vaut l'honneur de cette convocation ? Est-ce le directeur départemental qui a réalisé qu'il avait mis la charrette avant les bœufs ou est-ce le président du CTL qui, par orgueil, a voulu honorer son instance ?

L'attitude visant à systématiquement refuser d'échanger avec nous en amont nous consterne !

Les textes vous permettent, en seconde convocation, de bénéficier d'un avis réputé donné conforme à vos souhaits malgré nos oppositions/critiques. Vous en usez à merveille et vous semblez vous en satisfaire depuis votre arrivée. Néanmoins, reconnaissez que vous brilleriez plus en présentant des projets/réformes travaillés, crédibles, assumés et défendus sur le fond. Surtout que souvent nos interventions finissent par être reconnues dans le temps, sans bien sûr nous les attribuer... Pour preuve, les modalités d'accueil sur rendez-vous à Mulhouse (point 3 de l'ordre du jour). Nous avons âprement débattu avec vous lors du CTL du 27 septembre 2019, vous êtes resté sourd. Il aura fallu que les agents subissent réellement la dégradation que nous redoutions et dont nous vous avons fait part, qu'ils rédigent une fiche de signalement et que le CHSCT soit saisi pour que la direction se déplace, écoute les agents et que vous daigniez prendre conscience de la situation particulière du SIP de Mulhouse. Mieux vaut tard que jamais et heureusement il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis mais que de temps perdu inutilement !

Tant que vous persisterez à dérouler et officialiser vos idées sans prendre la peine de consulter les instances obligatoires, nous continuerons à refuser de participer à cette mascarade de dialogue social. Nous sommes contre le NRP, contre vos soi-disant méthodes de consultation, nous l'exprimerons systématiquement pour qu'à aucun moment on puisse nous suspecter de collaborer.